



Association PROMENADE-NATURE

Chez M LANGLAIS Joël

243, Le Cloteau 72300 PRECIGNE

Tel 06 74 11 05 77

Mail : promenade-nature@live.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél.:0972720119 – fr.ffrandonnee@wtwco.com – Contrat n°:41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit&Caution- 132ruedesTroisFontanot-
92000Nanterre - Tel33(0)969322336 – Contrat n° :4000716162/1

NOTICE D'INFORMATION

Sablé sur Sarthe le 25 Novembre 2024

WEEK END de 2 jours de randonnées du 27 au 28 septembre 2025 -1 nuitée)
Château de JOSSELIN 56

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association PROMENADE- NATURE, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : **20 personnes au minimum, demandant pour le transport 5 voitures, 26 personnes au maximum demandant pour le transport 7 voitures.**

Date : du samedi 27 septembre au dimanche 28 septembre 2025.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

Programme :

Samedi 27/09/2025 :

Départ de Sablé sur Sarthe place du 8 Mai à 7H00 ;

Arrivée au parking de l'Univers du Poète Ferrailleur. La Ville Stéphant 56460 – LIZIO vers 9H30 / 10 h00.

Visite du site du Poète Ferrailleur avec un guide environ 2 heures puis pique-nique sur place ou à Josselin.

L'après-midi visite du Château de JOSSELIN avec un guide et découverte de la collection Rohan au musée de poupée et de jouets ainsi que du parc du château.

Visite libre de la Basilique de Notre Dame du Roncier de Josselin et possibilité de grimper jusqu'au clocher pour une vue à 360° (138 marches à monter).

Visite du centre historique de Josselin.

A 18h Arrivée à l'hôtel du Château Logis de France à Josselin pour remise des clefs et dîner au restaurant de l'hôtel.

Soirée libre.

Dimanche 29/09 :

Petits- déjeuner à l'hôtel

Départ à 9 h 15 (lieu à préciser) pour une randonnée de 10 à 16 kms en compagnie du club de randonnée de Josselin.

12 h 00 déjeuner au cours de la randonnée avec pique-nique fourni.

Fin de séjour à l'issue de la randonnée du dernier jour le dimanche 28 septembre.

Retour sur SABLE SUR SARTHE en covoiturage.

Le programme peut être modifié en fonction de la météo ou de tout autre événement.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré à l'hôtel du Château Logis de France

1, rue de Général de Gaulle à JOSSELIN

Tél : 02 97 22 20 11

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **120 €** par personne prix ferme et définitif non révisable en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association.
- Les visites de site du poète ferrailleur, du château et de la Basilique de Josselin.

• **Ne sont pas compris :**

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- La boisson du repas du soir et autres boissons
- Les dépenses personnelles.
- Le trajet, jusqu'à Lizio et Josselin et les déplacements sur place basé sur le covoiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS:

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription.

ATTENTION :

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du **15 janvier 2025** par courrier ou par retour de mail à :

Patrice CORDIER 65B Rue Gambetta 72300 SABLE S/ SARTHE ou cordiepa@orange.fr.

Ou auprès de **Evelyne BOUSSER** mail : evelynebousser@hotmail.com

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de **60 € (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **15 mars 2025**.

En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au Règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES:

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **60€** à la préinscription. Date limite **15/02/2025**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **15 août 2025**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Promenade- Nature.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 420kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets surplace)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DEL'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

L'annulation du séjour doit être signifiée par écrit à l'association.

Le montant de la facture des frais d'annulation s'établira ainsi :

- Désistement après la date de clôture des inscriptions : retenue de 30% de l'acompte + 30 € par dossier d'inscription,**
- Désistement moins de trois mois avant le séjour : retenue de l'acompte + 30 € par dossier d'inscription,**
- Désistement dans le dernier mois : retenue de 100% du montant total du séjour**

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FF Randonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT éventuellement de primes d'assurances facultatives.

RECOMMANDATIONS

Prévoir chaussures de ville pour les visites et équipement de base du randonneur pour la randonnée.

Au plaisir de vous revoir

Amicalement

Evelyne et Patrice

Les conditions générales de ventes sont consultables sur le site de Promenade-Nature :

http://www.promenade-nature.fr/ecrire/?exec=article&id_article=129

La garantie assurance annulation est consultable sur le site de Promenade-Nature :

http://www.promenade-nature.fr/IMG/pdf/notice_assurance.pdf